

problèmes d'adaptation. Ce risque est peut-être deux fois plus grand que pour les enfants nés dans le mariage.

On doit en même temps insister sur le fait que plus des deux tiers des enfants nés hors mariage se développent normalement. En ce qui concerne les troubles de la personnalité de l'âge adulte, on constate un certain désaccord entre les études scandinaves pour savoir si les personnes nées hors mariage courent un risque plus grand que les autres.

On doit ajouter que, du point de vue danois, le statut de mère célibataire ne constitue pas un élément prépondérant dans la situation de la mère. Bien sûr, on ne peut pas nier qu'une femme donnant naissance à un enfant hors mariage pourra perdre sa position dans certains milieux, ni que sa dignité ne souffrira pas d'avoir été trompée par le père de l'enfant, mais généralement l'attitude envers les mères célibataires est tolérante et ne comporte aucune condamnation morale marquée. Un enfant né hors mariage est plus ou moins considéré comme un « accident technique » et non comme le signe d'une vie anormale ou immorale.

La loi a donné une sécurité à l'enfant né hors mariage en lui accordant les mêmes droits qu'à l'enfant né dans le mariage. Dans le public en général et dans la politique sociale, on trouve une attitude positive pour améliorer la condition sociale des mères célibataires par des dispositions légales.

D'un point de vue danois, on aurait plutôt tendance à considérer le groupe des mères seules comme un ensemble unique constitué aussi bien par les mères célibataires que par les mères divorcées, séparées, abandonnées ou veuves.

En effet, le problème de la mère célibataire n'est pas tant dû à une réprobation morale qu'à une situation psychologique et socio-économique qu'elle partage avec les autres mères seules.

NORVÈGE

ELSE OYEN

*Institut de recherche social
Oslo*

Ce rapport est basé sur un projet récent de recherches sociologiques relatives aux mères non mariées en Norvège. L'étude consiste en cinq séries différentes de données :

— une revue de toutes les statistiques officielles disponibles concernant les mères non mariées;

— une analyse des renseignements contenus dans les certificats de naissance des enfants nés hors mariage ;

— une étude suivie d'un groupe de mères célibataires sur une période de dix ans ;

— une estimation du nombre réel de mères non mariées basée sur un recensement non publié;

— une enquête (par interview) parmi les mères célibataires de la région d'Oslo, pour compléter les données ci-dessus, et recueillir davantage de renseignements sur la situation sociale des mères non mariées, ainsi que sur leur adaptation à leur nouveau rôle.

SITUATION

TELE QU'ON L'IMAGINAIT ET TELE QU'ELLE S'EST RÉVÉLÉE

Bien que le projet ait été lancé et coiffé par le ministère de la Famille et des problèmes des consommateurs de Norvège, il se révèle finalement extrêmement difficile d'avoir accès aux données nécessaires pour l'analyse du groupe de mères et d'obtenir un échantillon représentatif pour l'enquête par interview. Cela n'était dû qu'en partie à la rareté des renseignements enregistrés sur les mères célibataires. La barrière essentielle a été le manque de désir de coopération

des institutions responsables, qui justifiaient leur réticence en donnant des raisons telles que : les mères non mariées ont le droit légal à l'anonymat; nous avons l'obligation morale de protéger les mères non mariées; une étude par interview serait gênante pour elles et ferait directement du mal à certaines des mères, car cela nuirait à leur équilibre mental; une telle étude serait acceptable dans la mesure où elle s'adresserait à toutes les personnes devant faire face seules à leurs besoins; les mères non mariées ne devraient pas être distinguées en tant que groupe sur lequel l'attention est plus particulièrement portée; on a grand besoin de renseignements à propos des mères célibataires, mais notre organisme ne peut être d'aucune aide à cause de ses principes de fonctionnement; nous aimerions bien vous aider, mais nous ne le pouvons pas à cause de l'opinion publique et de l'attention qu'une telle étude pourrait diriger sur nous.

Partout où l'on a cherché des renseignements, on a trouvé des attitudes extrêmement marquées vis-à-vis des mères célibataires, et bien qu'aucune étude systématique de ces positions n'ait été faite, une image de la mère non mariée et de sa situation en ressort néanmoins. Les personnes contactées, dont il est fait mention ci-dessus, se caractérisent essentiellement par une attitude verbale vis-à-vis des mères non mariées — mais ces personnes sont convaincues que leur libéralisme est un phénomène isolé et que la majorité de la population a une attitude négative vis-à-vis des mères célibataires.

Elles ont l'impression que les mères célibataires ont été sévèrement touchées par cette attitude, de même que par leur propre sentiment de culpabilité, et qu'elles ont besoin de toute la protection possible. Cette protection est apportée au moyen du mécanisme de l'anonymat; l'on ne s'est pas posé la question de savoir si

l'anonymat dans ce cas ne pouvait pas aussi contribuer directement au maintien du statu quo, en ce sens qu'on dressait ainsi une barrière pour l'entrée dans un système de données nouvelles.

Des points de vue comme ceux mentionnés ci-dessus, les attitudes moralement réprobatives si souvent rencontrées, et le fait que les cas suivis par les travailleurs sociaux n'étaient pas représentatifs, imposaient dès le début de la recherche une conception particulière de la mère célibataire : elle apparaissait comme une femme isolée et rendue amère, qui se bat pour élever son enfant.

L'image qui ressortit des données avait deux aspects : d'une part, elle paraissait en concordance avec la vue généralement admise que les mères célibataires sont dans une situation pratique très difficile, avec peu de ressources et peu de chance d'améliorer cette situation; d'autre part, l'image de leur situation sociale s'est révélée très différente de celle que l'on avait supposée.

Avec toutes les réserves que l'on doit faire lorsqu'on présente une généralisation, on peut cependant avancer que : près de la moitié des mères avaient moins de 20 ans; leur éducation, de même que leur formation professionnelle, lorsqu'on prenait le groupe dans son ensemble, étaient moins bonnes que celles trouvées parmi les autres filles du même âge; la majorité occupait des emplois spécialisés. Les pères des mères célibataires, de même que les pères des enfants, provenaient essentiellement des couches sociales les plus défavorisées. La situation économique des mères et leur situation de logement étaient plus mauvaises que celles des autres mères seules, et leurs problèmes pratiques étaient quelquefois extrêmement difficiles.

L'intégration sociale des femmes interviewées a été mesurée d'après les rapports entretenus avec différents

groupes tels que les parents, les voisins, les compagnons de travail, les amis présents et passés, et la société en général. La découverte la plus intéressante — et celle qui nécessite le plus d'explications, car elle était inattendue — a été que la grande majorité des mères célibataires semblent socialement bien intégrées et qu'elles affirment n'avoir jamais ou presque jamais subi ce que l'on pourrait appeler des sanctions sociales négatives — cela après la naissance de l'enfant. Elles se voient elles-mêmes comme étant bien intégrées dans leur milieu immédiat, et non pas à l'écart de la société en général. Elles ne s'identifient pas de façon étroite aux autres mères non mariées, et elles ne s'attendent pas à rester célibataires pendant très longtemps. Leur taux de mariage est élevé, et même plus élevé que celui des autres filles non mariées du même âge. Ce dernier fait ne devrait peut-être pas être interprété isolément comme une expression de la tolérance de la société en ce qui concerne la mère célibataire. Il se pourrait bien aussi que ce soit la solution qu'adoptent de nombreuses mères célibataires pour résoudre une grande variété de problèmes pratiques.

INTÉGRATION SOCIALE

Un certain nombre d'explications du degré relativement élevé d'intégration de la majorité des mères célibataires peut être suggéré. Tout d'abord, on peut penser qu'il s'agit d'un résultat dû aux méthodes d'échantillonnage : l'échantillon sur lequel l'étude par interview était basée comprenait un secteur urbain, et il se peut qu'il y ait des différences entre l'intégration des mères non mariées dans les secteurs urbains, par rapport aux secteurs ruraux. Le groupe de mères interviewées peut aussi être un groupe mieux intégré que le groupe des mères que l'enquête n'a pas pu atteindre. Cela pourrait expliquer une partie du phénomène observé, quoique pas

tout entier: 57 %, soit un total de 77 mères, de l'échantillon originel ont été retrouvés. Le groupe qui n'a pas été interviewé consistait en une très faible proportion de mères provenant de secteurs sociaux aux revenus plus élevés, et d'une proportion un peu plus importante de mères provenant des secteurs aux revenus les plus bas. Sur la base des taux globaux des mariages, de même que sur la base d'autres informations, il apparut qu'une forte proportion des mères non mariées était sur le point de se marier au moment de l'étude et il est possible qu'elles ressentirent l'étude comme ne s'appliquant pas à leur situation.

Par ailleurs, on peut considérer des explications plus sociologiques de ce phénomène ; par exemple, que l'opprobre attachée aux mères célibataires ait été exagérée, en partie parce qu'il existe un temps de latence entre une attitude traditionnelle et une situation nouvelle. Une autre explication peut impliquer l'existence d'une tolérance différentielle, dans ce sens qu'il existe un plus haut degré d'acceptation des mères célibataires dans les classes sociales les plus basses.

Une autre explication possible pourrait être trouvée dans l'hypothèse générale qui oppose les attitudes universalistes aux attitudes particularistes, non seulement vis-à-vis des mères célibataires mais aussi d'autres catégories de « déviants ». Cela implique que si une personne peut avoir une attitude générale négative vis-à-vis des mères célibataires, elle peut aussi modifier sa position dans un cas spécial : lorsqu'elle connaît la mère, comprend sa situation, et lorsque le rôle de mère célibataire est dominé par d'autres aspects de son rôle en général.

Il semble raisonnable d'admettre que tous les facteurs ci-dessus jouent un rôle, mais des recherches supplémentaires devront mettre en évidence l'importance relative de chacun d'eux.

DEMANDES SOCIALES

Considérons la présentation ci-dessus comme une toile de fond à la question principale qui doit être posée : quelles sortes de conséquences peut-on tirer de l'étude, si l'on veut aider les mères célibataires, et quelle sorte d'aide désirent-elles. Afin de répondre à ces questions, la dernière partie de l'interview avait trait à ce que les mères attendent de la société, quelles formes particulières d'aide elles souhaitent et quelles sont leurs plaintes, dans la situation actuelle.

Ces femmes n'apparaissent pas comme un groupe rempli de doléances et d'attitudes négatives vis-à-vis de la société, ou de la façon dont on les a traitées. Leurs griefs étaient peu nombreux, la plupart du temps, en rapport avec des incidents particuliers ne permettant pas qu'on en tire une généralisation. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles n'ont aucune raison de se plaindre, spécialement lorsqu'on se souvient de la description donnée ci-dessus de la situation matérielle des femmes célibataires. Les raisons de l'absence relative de plainte doivent être trouvées ailleurs. Comme on l'a déjà mentionné, l'échantillon représentait en réalité une sélection un peu biaisée. Si l'on maintient l'hypothèse que les mères non mariées qui se sentent elles-mêmes dans une situation matérielle très critique sont aussi celles qui se marient les premières, il est probable que le groupe des personnes les plus insatisfaites a été perdu.

Parmi les mères qui ont été interviewées, celles qui étaient le plus à l'aise économiquement, et qui avaient l'éducation la plus élevée, furent les plus critiques. Il est raisonnable de supposer que le tout petit groupe de mères situé dans le secteur le plus élevé de revenus — groupe qui n'a pas été atteint — se serait également montré des plus critiques. Mais contre cet argument, on peut noter que le

petit groupe de mères à très bas revenus, qui n'a pas été atteint, appartient traditionnellement au secteur de la société qui se plaint le moins. D'autres suppositions en ce qui concerne les attitudes vis-à-vis de l'aide de la société, et le rapport avec leur comportement réel, telle que la bonne volonté de participer à l'étude, est difficile.

Les sortes d'aide que les mères célibataires aimeraient recevoir, sont avant tout une amélioration de leur condition de logement et davantage d'aide financière. Elles souhaiteraient également un système efficace d'aide à domicile lorsque la mère ou l'enfant tombent malades, davantage de jardins d'enfants et de crèches, et une aide pour obtenir la contribution mensuelle du père de l'enfant. Et comme beaucoup de femmes divorcées se battent également pour obtenir l'allocation pour leurs enfants de la part de leur ex-mari, aucun des désirs mentionnés ici concernant l'aide souhaitée n'était typique des mères célibataires. Ces désirs représentent le souci commun à la majorité de toutes les personnes subvenant seules à leurs besoins. Par ailleurs, certaines des mères célibataires étaient préoccupées par la solution pratique de problèmes aigus qu'elles avaient récemment rencontrés. A l'exception d'un groupe plutôt restreint de mères, caractérisées par une éducation sensiblement plus élevée et un âge également plus élevé, qui mirent au point un programme détaillé concernant la sorte d'aide qu'elles souhaitaient, il ne semble pas exagéré de dire que l'ensemble prit peu d'intérêt à la situation générale des mères célibataires. Elles ne s'identifièrent pas forcément avec les autres mères célibataires, et elles ne se montrèrent pas soucieuses de contribuer à l'amélioration de leur propre situation, ni individuellement, ni collectivement, par l'intermédiaire d'une participation dans les activités de groupes qui feraient pression en vue d'obtenir telle ou telle mesure.

Il y a plusieurs explications possibles à cela. Comme on l'a déjà mentionné, les mères célibataires présentent un taux élevé de mariage. Il est peu probable que ce phénomène soit perçu par les mères, mais tout compte fait, beaucoup d'entre elles ressentent cela si fortement que lorsqu'on leur pose des questions à propos de difficultés futures qu'elles pourraient rencontrer pour élever un enfant sans un père, elles écartèrent simplement la question comme n'étant pas pertinente. La majorité des mères célibataires considèrent le rôle de mère célibataire comme un rôle temporaire et ont peur de considérer les problèmes des autres mères célibataires comme leurs propres problèmes. Insister sur ces problèmes soulignerait leur appartenance à un groupe qu'en fait elles tentent de quitter par un moyen socialement acceptable.

Une autre explication peut être trouvée dans le fait que les mères célibataires sont essentiellement un phénomène des classes les plus défavorisées :

— l'écart réel entre leur situation actuelle et leur situation précédente est plus petit (et probablement perçu comme tel) qu'il ne le serait si elles se trouvaient dans une quelconque des autres classes de la hiérarchie sociale;

— dans ces couches sociales, la population est plus passive et a des espoirs plus modérés concernant les avantages qu'elle peut recevoir de la société;

— la capacité de verbaliser et de généraliser une demande est moins nette dans les couches sociales inférieures, et est augmentée par les limites que fixe le rôle sexuel de la femme.

Une dernière et très importante explication de l'absence relative de grief, est trouvée dans le processus de sélection, qui peut avoir joué un rôle ici; c'est-à-dire qu'il est raisonnable de supposer qu'une femme s'attendant aux difficultés les plus sévères, en tant que mère célibataire, sera aussi

la plus tentée d'échapper à ce rôle, soit par un avortement précoce, soit par l'adoption de l'enfant, ou, comme mentionné plus haut, par le mariage.

L'affirmation précédente, à savoir que si l'on désire aider les mères célibataires il serait bon de leur demander quelle sorte d'aide elles souhaiteraient, paraît bonne. Mais cela peut être insuffisant, à moins que l'on consente à prendre le programme détaillé préparé par un groupe minoritaire et atypique de mères comme étant représentatif du reste du groupe. Dans une certaine mesure, ce programme même est en conflit avec l'intérêt de la majorité, parce qu'il met l'accent sur une identité que, justement, les mères célibataires ne veulent pas maintenir.

SUGGESTIONS EN VUE DE CHANGEMENTS LÉGAUX

L'étude des lois norvégiennes concernant les mères célibataires montre que les lois dites progressives de 1915 sont encore en vigueur, à l'exception de quelques changements mineurs introduits au cours des années 1950. Divers essais pour introduire d'autres changements ont échoué, et lorsqu'une amélioration était enfin introduite, elle l'était sous le couvert d'une nouvelle loi concernant les veuves et les mères célibataires, selon laquelle les mères célibataires ne profitaient que d'une partie mineure de l'ensemble des avantages. En Norvège, il y a un certain nombre de facilités pour les mères célibataires, mais elles sont considérées comme inadéquates, et seule une fraction des mères y accèdent. Des forces très fortes entrent en jeu, cependant, pour étendre ces facilités et pour proposer un loi qui s'adresserait spécifiquement aux mères célibataires. Bien qu'il s'agisse d'un projet à long terme, il semble bien que ce soit là la direction vers laquelle tendent les personnes responsables de la politique sociale.

De telles mesures ne seraient que temporaires, en tant que supplément à une loi générale concernant toutes les personnes qui doivent subvenir seules à leurs besoins. Mais il y a aujourd'hui de très fortes pressions en faveur d'une loi commune applicable à toutes les personnes dans ce cas.

Le premier argument en faveur d'une telle loi, est que les mères célibataires ont moins de problèmes qui leur soient typiquement spéciaux qu'elles n'ont de problèmes communs avec les autres personnes qui doivent subvenir seules à leurs besoins : les difficultés financières, le logement inadapté, la garde et les soins des enfants, une situation dans laquelle on a un double travail, un système d'aide à domicile inefficace, le fait d'être seule pour élever les enfants, le manque d'instruction, l'isolement, et la sensation d'être un « déviant » dans une société bâtie autour de la famille complète. Si l'un quelconque de ces besoins était satisfait par l'intermédiaire d'une innovation légale, les mères célibataires en profiteraient tout autant. Ce dont elles ont besoin, en plus, c'est davantage d'aide au cours de la grossesse et aux environs de la naissance.

C'est le moment où les difficultés semblent être les pires, et où la future mère a le plus besoin d'aide pour acquérir une image positive d'elle-même en tant que mère. Cette nécessité d'initier la jeune fille enceinte à son rôle de la mère à un stade précoce est reconnu par la plupart des personnes qui travaillent dans ce domaine, mais, jusqu'à présent, il n'existe pas de système permettant d'atteindre les jeunes filles à ce stade.

Le second argument peut être basé sur le fait que la Norvège a un nombre relativement peu élevé de mères célibataires (environ 6.100 en 1960, soit environ 15 % de toutes les femmes seules devant subvenir à leurs besoins en 1960), et qu'elles ne constituent pas un groupe ayant de l'influence — si elles en avaient eu plus, la dimension

réelle du groupe n'aurait pas eu tant d'importance pour leur rôle en tant que groupe exerçant une pression et les efforts pour améliorer la situation des mères célibataires auraient été couronnés de succès. Mais en fait, les mères célibataires appartiennent aux couches sociales inférieures, tant par leur origine (par le métier de leur père) qu'actuellement par leur propre métier. De plus, leur statut dans certains groupes est abaissé du simple fait qu'elles sont des mères célibataires. Les clients ayant un statut médiocre sont parmi les plus passifs quand il s'agit de faire avancer leurs requêtes, et même s'ils étaient plus agressifs, ils seraient les derniers susceptibles d'être écoutés, d'une part parce qu'il n'ont pas accès aux personnes influentes qui prennent les décisions, et, d'autre part, parce que certaines catégories de renseignements sont filtrées avant d'atteindre la personne située en haut de l'échelle, selon un mécanisme bien connu.

Comme le phénomène des mères célibataires semble survenir plus souvent dans les couches sociales moyennes et comme une attitude plus tolérante vis-à-vis de la mère célibataire semble pénétrer la société, il est probable que d'autres groupes seront prêts à agir comme groupe de pression à la place et en faveur des mères célibataires.

Cela cependant est un processus lent, essentiellement à cause de la forte opposition basée sur la morale, et il semble plus opportun pour les mères célibataires de faire cause commune avec les autres personnes amenées à subvenir seules à leurs besoins et d'agir avec d'autres groupes de pression, déjà formés.

Le troisième argument en faveur d'une loi commune peut avoir son origine dans l'état présent et futur des mères célibataires. Avec le système actuel, les mères célibataires ont accès à moins de bénéfices sociaux que les autres personnes devant subvenir seules à leurs besoins. L'implication

sociologique de ce fait est une sorte de statut hiérarchique, dans lequel le statut le plus bas est attribué à la mère célibataire. ou, si son statut était déjà médiocre, il est accentué dans ce sens et demeurera tel plus facilement.

A ce stade, il paraît raisonnable de se demander si cette conséquence d'un système formel est intentionnelle ou non. C'est peut-être une fonction latente d'un système de traitement différentiel qui a été considéré nécessaire pour des raisons pratiques ou autres.

Traditionnellement, les mères célibataires ont été considérées comme des déviants négatifs, moralement, mentalement et socialement. Cette opinion était très répandue et a formé la base de la sorte d'aide, ou de l'absence d'aide, que l'on sentait que méritait la mère célibataire. Comme le bien-être des enfants en général devint un but de plus en plus important, les enfants illégitimes constituèrent un dilemme, et certains essais furent faits pour aider ces enfants, sans, en même temps, aider leur mère. Un des résultats de ce conflit se retrouve aujourd'hui dans le double type d'attitudes envers le travail de la mère en dehors de la maison ; le jugement varie selon qu'elle est mariée, qu'elle a été précédemment mariée, ou qu'elle n'est pas mariée. Si ces attitudes étaient encore prédominantes, il serait difficile de faire passer une loi unique pour les personnes devant subvenir seules à leurs besoins. Mais le problème à résoudre n'est pas si net, si bien tranché que cela, et si la discussion devait avoir lieu aujourd'hui, les contre-arguments ne seraient qu'en partie basés sur l'image d'infériorité et le problème de l'ambivalence aurait la prédominance. On pourrait s'attendre à ce que la résistance vienne de deux groupes différents :

l'un serait celui des moralistes stricts, qui n'hésiteraient pas à soutenir que les mères célibataires doivent être punies en leur retirant les possibilités d'aide et d'identification avec les au-

tres catégories de mères, et que la punition serait un exemple et limiterait le nombre des mères célibataires ; l'autre serait composé de personnes qui travaillent dans le domaine social

— la nouvelle génération dans ce domaine a été élevée avec, comme idéal essentiel, le traitement individuel des cas, et pourrait considérer le mélange de toutes les personnes qui doivent subvenir seules à leurs besoins comme une menace à cette idéologie.

QUELQUES CONSEQUENCES SOCIALES

Supposons que l'aide aux mères célibataires et aux autres personnes devant subvenir seules à leurs besoins ait la priorité dans notre hiérarchie des valeurs sociales, que les ressources sociales puissent être disponibles, qu'une loi commune à toutes les personnes devant subvenir seules à leurs besoins soit une solution adéquate à leurs problèmes — alors nous devrions aussi évaluer certaines des conséquences d'un tel changement. Le premier phénomène que nous serions probablement amenés à observer serait une augmentation du nombre des mères non mariées, et les moralistes, immédiatement, verraient là quelque chose allant dans le sens de leur hypothèse sur les changements de « relativité culturelle ». Une explication plus probable est cependant, non pas une augmentation réelle du nombre des enfants conçus en dehors des liens du mariage, mais une augmentation du nombre de femmes faisant moins d'effort pour échapper à leur rôle de mères célibataires. Si la pression dans le sens du mariage n'est pas seulement sociale, mais, comme on l'a suggéré ci-dessus, vient aussi de la situation pratique difficile après la naissance de l'enfant, alors le taux des mariages contractés immédiatement devrait baisser, puisqu'une partie de la pression serait relâchée. Le mariage ne serait plus conditionné par

la situation difficile de la mère, et la probabilité d'un mariage stable devrait être plus élevée dans les nouvelles conditions. Pour un certain groupe de femmes qui, autrement, auraient choisi l'avortement ou l'adoption comme autres possibilités, le rôle de mère célibataire ne serait plus aussi décourageant.

Comme le nombre de mères célibataires augmenterait dans de telles conditions, il serait encore plus difficile de les ignorer et elles seraient davantage perçues comme une menace contre la vie familiale normale et l'institution familiale. Alors, différentes sortes de phénomènes se produiraient probablement. La mentalité précédente, consistant à vouloir restreindre le nombre de mères célibataires en leur retirant l'aide réapparaîtrait, mais cette fois avec moins de succès, car la société, à ce moment-là, aurait sans doute évolué dans la direction d'une sécurité sociale pour tous ceux qui en ont besoin. On pourrait alors essayer de réduire par le contrôle des naissances le nombre des enfants nés hors mariage. C'est là un

mécanisme de contrôle qu'on a déjà essayé sur une petite échelle ; la résistance contre l'enseignement aux filles non mariées des connaissances élémentaires sur la vie sexuelle et les techniques de contrôle des naissances a été énorme. La grande majorité des gens a considéré les mères célibataires comme un événement isolé, entièrement indépendant du processus sélectif qui produit une mère célibataire. Si le contrôle des naissances devait être utilisé comme un mécanisme effectif pour limiter le nombre des mères célibataires, une révolution de la hiérarchie des valeurs sociales devrait d'abord prendre place.

L'essai le plus susceptible d'être couronné de succès serait une assimilation des mères non mariées aux autres personnes subvenant seules à leurs besoins : si les mères célibataires n'étaient pas traitées différemment, elles ne seraient pas aussi facilement identifiées et étiquetées, ce qui signifie que les sanctions négatives ne pourraient être ni émises, ni reçues, et qu'un statut inférieur ne leur serait pas attribué d'emblée.

notre prochain numéro

RÉFLEXIONS SUR L'URBANISME